



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E167264

VALABLE JUSQU'AU 11/10/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/06/2012

Forme juridique : ART

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 021041259

Siret : 752 168 385 00041

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3810866

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 159712279d001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 159712279d001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : POKKER GEOFFREY

37 RUE DE LA MAIRIE
62175 BOIRY ST MARTIN

Téléphone : 06 03 94 90 78

Portable : 06 03 94 90 78

Site Internet :

E-mail : contact@pokkersanitaire.fr

Responsabilité légale :

POKKER GEOFFREY ARTISAN

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	12/10/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	11/10/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/10/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	12/10/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	12/10/2022

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.